

---

---

**Pneumatiques pour tracteurs agricoles et  
machines agricoles — Désignation code  
et description marquées sur les  
pneumatiques radiaux pour roues  
motrices**

**AMENDEMENT 1**

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

*Tyres for agricultural tractors and machines — Code-designated and  
service-description marked radial drive-wheel tyres*

ISO 8664:2005/Amd 1:2010

AMENDMENT 1

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d0a93d56-1b49-42c8-a4f0-8236f2a5f667/iso-8664-2005-amd-1-2010>



**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 8664:2005/Amd 1:2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d0a93d56-1b49-42c8-a4f0-8236f2a5f667/iso-8664-2005-amd-1-2010)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d0a93d56-1b49-42c8-a4f0-8236f2a5f667/iso-8664-2005-amd-1-2010>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2010

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à l'ISO 8664:2005 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 31, *Pneus, jantes et valves*, sous-comité SC 5, *Pneus et jantes pour machines agricoles*.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

ISO 8664:2005/Amd 1:2010  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d0a93d56-1b49-42c8-a4f0-8236f2a5f667/iso-8664-2005-amd-1-2010>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 8664:2005/Amd 1:2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d0a93d56-1b49-42c8-a4f0-8236f2a5f667/iso-8664-2005-amd-1-2010)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d0a93d56-1b49-42c8-a4f0-8236f2a5f667/iso-8664-2005-amd-1-2010>

# Pneumatiques pour tracteurs agricoles et machines agricoles — Désignation code et description marquées sur les pneumatiques radiaux pour roues motrices

## AMENDEMENT 1

Page 2, Article 4

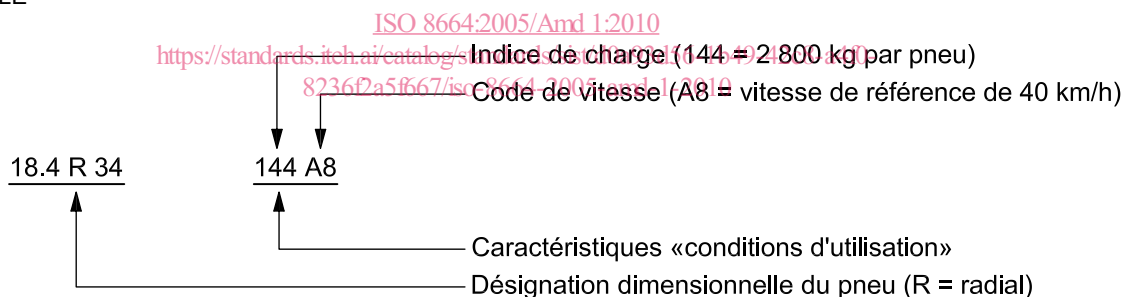
Remplacer la totalité de l'article par l'article suivant, figure incluse.

### 4 Marquage des pneumatiques

#### 4.1 Généralités

Le marquage des pneumatiques doit comprendre la désignation des caractéristiques «dimensions-construction» (désignation dimensionnelle du pneu), ainsi que la désignation des caractéristiques «conditions d'utilisation» (indice de charge et code de vitesse)

EXEMPLE



#### 4.2 Marquages facultatifs

Le pneumatique peut aussi comporter des marquages facultatifs, sous la forme d'un pictogramme indiquant la pression maximale du pneumatique conformément au règlement ONU ECE n° 106 (voir Figure 1). L'inscription «xxx kPa MAX» sur le pictogramme indique la pression de gonflage à froid qui ne doit pas être dépassée pour caler le talon lors du montage du pneumatique. La valeur de pression de gonflage est déterminée par le fabricant de pneumatiques.

Le pictogramme est marqué sur les deux flancs du pneumatique.

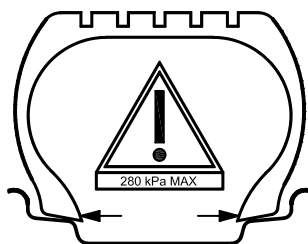


Figure 1 — Pictogramme indiquant la pression maximale pour caler le talon du pneumatique (facultatif)

Pages 2 et 3, Tableau 1, notes de bas de tableau

Supprimer la note <sup>a</sup>; renuméroter la note <sup>b</sup> en note <sup>a</sup>, y compris dans les en-têtes du tableau.

Page 4, Article 8, troisième alinéa

Remplacer «(22 %)» par «(20 %)».

En fin d'article, ajouter l'alinéa suivant:

«Concernant les recommandations de charge par pneumatique et de pression de gonflage pour les moissonneuses-batteuses en service transport, le fabricant de pneumatiques doit être consulté.»

STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO 8664:2005/Amd 1:2010

Page 4

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d0a93d56-1b49-42c8-a4f0-8236f2a5f667/iso-8664-2005-amd-1-2010>

Ajouter l'article et le tableau suivants après l'Article 8.

## 9 Profils de jante approuvés

Pour les profils de jante approuvés, voir le Tableau 3.

Table 3 — Profils de jante approuvés

Désignation de la dimension du pneumatique	Profils de jante approuvés <sup>a</sup>
8.3 R 24	W7, W6
9.5 R 24	W8, W7, W8H
9.5 R 28	W7, W8
11.2 R 20	W10, W9, 9
11.2 R 24	W10, W9, W10H
11.2 R 28	W10, W9, W10H, W11
11.2 R 36	W10, W9, W10H
11.2 R 38	W10, W9
12.4 R 20	W11, W10, W9, 9, 11
12.4 R 24	W11, W10, W10H, W9

Tableau 3 (suite)

Désignation de la dimension du pneumatique	Profils de jante approuvés <sup>a</sup>
12.4 R 28	W11, W10, W10H, W9
12.4 R 32	W11, W10
12.4 R 36	W11, W10
12.4 R 38	W11, DW11, W10, DW10
12.4 R 54	W10A
13.6 R 24	W12, W11
13.6 R 28	W12, W11
13.6 R 36	W12, W11
13.6 R 38	W12, W11, DW12A
14.9 R 24	W13, W12
14.9 R 26	W13, W12, DW12A, W11
14.9 R 28	W13, W12, W11
14.9 R 30	W13, W12, DW13A
14.9 R 34	W13, W12, W11, DW12A
14.9 R 38	W13, W12, W11
14.9 R 46	W13, DW13A, W13A, W12, W12A
15.5 R 38	W14L
16.9 R 24	W15L, W14L
16.9 R 26	W15L, W14L, DW14A
16.9 R 28	W15L, W14L
16.9 R 30	W15L, DW15A, W14L
16.9 R 34	W15A, W15L, W14L, DW14A
16.9 R 38	W15L, DW15A, W14L, DW14L
16.9 R 42	W15L, W14L, DW14A, W15A
18.4 R 24	W16L, DW16A, W15L
18.4 R 26	DW16A, W16L, W15L
18.4 R 28	W16A, DW16A, W16L, W15L, W14L
18.4 R 30	DW16A, W16L, W15L, DW15A
18.4 R 34	DW16A, W16L, W15L, W15A, W16A
18.4 R 38	W16L, DD16, W16A, W15A, W15L
18.4 R 42	DW16A, W16A, W16L, DD16, W15L
18.4 R 46	DW16A, W16A, W16L, DD16, W15L, DW15A
20.8 R 34	W18L, W18A, W16A, W16L
20.8 R 38	W18A, W18L, DW18A, DD18, W16A, W16L
20.8 R 42	W18A, W18L, DW18A, DD18, W16L
23.1 R 26	DW20A, DW20B
23.1 R 30	DW20A, DW20B
23.1 R 34	DW20A, DW20B, MW20A, MW20B
24.5 R 32	DW21A, DW21B, DH21, DH21H, DH21HB, DW20A, DW20B
28LR 26	DW25A, DW25B, DW23A, DW23B
30.5LR 32	DH27, DW27A, DH27H

<sup>a</sup> Le fabricant de jantes/roues doit être consulté pour confirmation de la résistance de la jante/roue pour l'usage prévu.

Ajouter la Bibliographie suivante après l'Annexe A.

## Bibliographie

- [1] Règlement ONU ECE n° 106, *Dispositions uniformes concernant l'approbation des pneumatiques pour les véhicules agricoles et leurs remorques*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d0a93d56-1b49-42c8-a4f0-8236f2a5f667/iso-8664-2005-amd-1-2010>



**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 8664:2005/Amd 1:2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d0a93d56-1b49-42c8-a4f0-8236f2a5f667/iso-8664-2005-amd-1-2010)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d0a93d56-1b49-42c8-a4f0-8236f2a5f667/iso-8664-2005-amd-1-2010>